

N-1

# Comment ça marche ?

N+1

## Mon rendez-vous de carrière

J-15

je suis informé-e de la date de mon rendez-vous.

⊕ Le SE-Unsa a obtenu que ce délai de 15 jours tienne compte du calendrier des vacances scolaires.

Juin-début juillet : je reçois une notification sur I-prof m'informant du rendez-vous de carrière durant l'année N

Je reçois mon compte-rendu et les avis des évaluateurs (IEN pour le 1<sup>er</sup> degré, IPR et chef d'établissement pour le 2<sup>d</sup> degré). J'ai 15 jours pour formuler mes observations. Le SE-Unsa m'aide à formuler mes observations.

APRÈS L'ENTRETIEN

### COMMENT SE PASSE LE RENDEZ-VOUS ?

1<sup>er</sup> degré : une visite de l'IEN suivie d'un entretien.

2<sup>d</sup> degré : une visite de l'IPR suivie d'un entretien + un entretien avec le chef d'étab.

Le rendez-vous de carrière n'est pas une inspection ; c'est l'occasion de faire un bilan de toute la carrière et d'exprimer ses besoins de formation.

LE SE-UNSA M'ACCOMPAGNE

### L'ACTION DU SE-UNSA

Le SE-Unsa est là pour m'aider à préparer l'entretien et veille auprès des instances de formation que les besoins des personnels exprimés lors des entretiens soient bien pris en compte.

JOUR J

Septembre : Je reçois mon appréciation finale du recteur ou du Dasen ou du ministre

J'ai un mois à partir de la date de notification pour déposer un recours. En cas de refus, j'ai un mois pour saisir la CAP. Le SE-Unsa m'aide à formuler mon/mes recours et défend mon dossier.

Prolongation en septembre des rendez-vous de carrière pour les personnels ayant manqué leur rendez-vous l'année précédente pour raisons de maladie, maternité, formation...

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2017-786  
Décret n° 2017-120  
Arrêté du 5 mai 2017